



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 96209

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la retraite des maîtres de conférence en pharmacologie. En effet, ces derniers, qui officient à la fois comme professeurs à la faculté mais aussi comme praticiens hospitaliers, doivent exercer leur profession jusqu'à plus de soixante ans, avec une retraite assez peu élevée. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement a prévu des mesures spécifiques pour cette catégorie de spécialistes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96209

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5808